

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
20e séance
tenue le
mercredi 25 octobre 1989
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 20e SEANCE

Président : M. GHEZAL (Tunisie)

puis : M. PAYTON (Nouvelle-Zélande)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR : SOLUTIONS A COURT, A MOYEN ET A LONG TERME AUX PROBLEMES CAUSES PAR LES CATASTROPHES NATURELLES AU BANGLADESH (suite)

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

- a) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)
- b) STRATEGIE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE L'INFESTATION ACRIDIENNE, EN PARTICULIER EN AFRIQUE (suite)

POINT 153 DE L'ORDRE DU JOUR : AIDE D'URGENCE AU SOUDAN

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/44/SR.20
16 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (suite)
(A/44/3 et 322 et Add.1 et 2)

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR : SOLUTIONS A COURT, A MOYEN ET A LONG TERME AUX PROBLEMES CAUSES PAR LES CATASTROPHES NATURELLES AU BANGLADESH (suite) (A/44/355, 409 et Corr.1 et 434)

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite) (A/44/3, 169, 235, 361, 409 et Corr.1 et 477)

- a) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite) (A/44/261, 373 et Add.1 et 2, 418, 519, 559, 627 et 629)
- b) STRATEGIE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE L'INFESTATION ACRIDIENNE, EN PARTICULIER EN AFRIQUE (suite) (A/44/314 et Add.1)

POINT 153 DE L'ORDRE DU JOUR : AIDE D'URGENCE AU SOUDAN (A/44/3 et 571)

1. M. FARAH (Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle) dit que le rapport du Secrétaire général sur l'assistance spéciale aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins (A/44/373 et Add.1 et 2) a été établi en application de la résolution 43/209 de l'Assemblée générale. Dans ce rapport, on signale que plusieurs Etats et le système des Nations Unies ont fourni un appui sous diverses formes : dons, prêts concessionnels, aide alimentaire, développement des infrastructures et assistance technique, notamment dans les secteurs prioritaires désignés par les Etats de première ligne. Cette assistance a été accordée dans le cadre d'accords bilatéraux, de réseaux régionaux tels que la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe ou le Fonds AFRICA qui a été créé lors de la huitième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés et par le biais des programmes parrainés par divers institutions et organismes des Nations Unies tels que la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Bien que le rapport signale une augmentation du nombre des donateurs pour les Etats de première ligne, M. Farah espère que d'autres Etats et organisations se joindront à cette initiative internationale afin que les Etats de première ligne et les autres Etats voisins de l'Afrique du Sud puissent résoudre leurs graves problèmes.

2. Le rapport du Secrétaire général sur l'aide d'urgence au Soudan (A/44/571) expose la nature et l'ampleur des problèmes complexes et urgents auxquels le peuple et le Gouvernement soudanais sont confrontés, les remèdes qui ont été appliqués et les problèmes qui attendent encore une solution. L'objectif primordial assigné à l'opération Survie au Soudan était d'acheminer dans des délais extrêmement courts quelque 120 000 tonnes de vivres et de secours vers les régions du Soudan où environ 2 millions de civils ont besoin d'une assistance. Malgré d'énormes obstacles, on a réussi à distribuer 106 000 tonnes de vivres et de produits non

(M. Farah)

alimentaires, selon les calculs effectués à la fin du mois de septembre 1989. Le Directeur général de l'UNICEF, qui était le représentant personnel du Secrétaire général, et le Coordonnateur spécial pour les opérations de secours d'urgence méritent des éloges particuliers pour leur dévouement et le rôle qu'ils ont assumé dans la conduite des opérations pendant cette période critique.

3. Ces hauts fonctionnaires n'exercent plus de responsabilités dans le cadre de l'opération Survie au Soudan; celles-ci ont été confiées au nouveau représentant spécial qui vient d'être nommé par le Secrétaire général au Soudan. Il est chargé de mettre en place la deuxième phase de l'opération en consultation étroite avec le Gouvernement soudanais : il s'agit en l'occurrence de passer progressivement des secours à la reconstruction tout en poursuivant les programmes antérieurs qui s'inscrivaient dans le cadre de l'aide d'urgence. On a déjà créé plusieurs groupes de travail à Khartoum pour planifier soigneusement les opérations futures.

4. Malheureusement, les causes profondes de la crise soudanaise n'ont pas été éliminées. Si l'on réglait les conflits qui peuvent se prêter à une solution, les graves problèmes humains qui assaillent le pays seraient grandement atténués. La communauté internationale doit partager l'espoir que la deuxième phase de l'opération sera le prélude à un effort de reconstruction national pour remettre le pays sur les rails d'une croissance économique solide.

5. M. MOHIUDDIN (Bangladesh) exprime sa vive reconnaissance à tous ceux qui ont aidé le Bangladesh pendant les crues de 1988 et remercie tout particulièrement le Secrétaire général d'avoir réagi aussi rapidement à cette situation d'urgence et désigné le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe comme son représentant spécial chargé de coordonner l'aide internationale aux victimes des inondations.

6. Depuis novembre 1988, un effort gigantesque se poursuit à l'échelle nationale sous la supervision directe du Président pour assurer la reconstruction et le relèvement dans les régions sinistrées, réajuster et revitaliser l'économie et mettre en place un dispositif efficace permettant de prévenir les catastrophes naturelles ou d'atténuer leurs effets. Comme le Bangladesh souhaite trouver une solution permanente, son premier souci sera de développer la coopération avec tous ses voisins concernés en vue de formuler une politique cohérente et d'établir une bonne coordination. Ces efforts devront être étayés par une assistance et une coopération internationales appropriées.

7. A la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, le Président de la République française et un certain nombre de ministres des affaires étrangères ont insisté sur la nécessité de mobiliser la communauté internationale afin de trouver des solutions durables aux problèmes causés par les catastrophes naturelles au Bangladesh. Le 15 septembre 1988, le Parlement européen a adopté une résolution dans laquelle il demandait une étude sur les causes des graves catastrophes naturelles qui se produisent au Bangladesh et en juin 1989, la Communauté économique européenne a déclaré qu'elle était résolue à fournir une aide concertée et efficace à ce pays. Le Groupe des sept pays industrialisés qui s'est réuni à Paris le 16 juillet 1989 a également souligné la nécessité d'une action dynamique

(M. Mohiuddin, Bangladesh)

et concertée pour aider le Bangladesh à faire face aux ravages périodiques causés par des inondations catastrophiques. En 1988, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a adopté une loi pour autoriser l'octroi d'une aide d'urgence au Bangladesh en 1989, parallèlement à l'assistance ordinaire.

8. Les Etats-Unis, le Japon, la France et le PNUD ont publié quatre études importantes sur la prévention des inondations et on a constitué un groupe d'experts internationaux pour appliquer concrètement les principales recommandations qu'elles contiennent. Une conférence internationale sur les inondations au Bangladesh se tiendra prochainement à Londres en décembre 1989, sous l'égide de la Banque mondiale.

9. Le Gouvernement du Bangladesh a identifié trois principaux types d'activités pour prévenir les inondations. Ces programmes exigeront des investissements considérables d'une part pour l'aménagement des infrastructures et d'autre part pour les diverses études requises. Les donateurs multilatéraux et bilatéraux devraient envisager de prêter leur concours. On aura également besoin d'une assistance pour améliorer les systèmes de prévision et d'alerte rapide, la collecte et l'analyse des données, ainsi que pour un certain nombre d'autres projets.

10. Mme de WHIST (Equateur) dit que le tremblement de terre récent aux Etats-Unis a bien illustré l'importance que revêt concrètement la prévention des catastrophes. Le recours aux nouvelles techniques de construction antisismique et aux systèmes de télédétection et d'information a permis de limiter les dégâts, notamment le coût en vies humaines.

11. A la suite du tremblement de terre qui s'est produit en Equateur en mars 1987, le Gouvernement équatorien a été en mesure d'entreprendre un certain nombre d'activités importantes aux niveaux national et régional, avec le concours du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe. Le Bureau a montré à cette occasion qu'il était capable de mobiliser rapidement une assistance efficace, malgré un personnel et des moyens budgétaires très insuffisants.

12. L'Equateur a accueilli avec enthousiasme la proclamation de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles pour les années 90. Le Bureau du Coordonnateur devrait pouvoir disposer du personnel qualifié nécessaire pour être à même de répondre aux impératifs de la Décennie. Il n'est pas nécessaire de créer de nouvelles structures bureaucratiques pour cette décennie car une expansion de la bureaucratie internationale absorberait des ressources financières qui sont requises en priorité pour les programmes d'assistance aux pays en développement. Le Bureau du Coordonnateur devrait diriger les activités de la Décennie et superviser également la collecte, l'évaluation et la diffusion des données pour faciliter la réalisation de ses objectifs. Si un secrétariat doit être créé, il faudrait qu'il fasse partie du Bureau du Coordonnateur.

(Mme de Whist, Equateur)

13. La Décennie offre une occasion exceptionnelle pour promouvoir la solidarité entre les organismes des Nations Unies et les Etats Membres et leurs populations. Par conséquent, si l'on veut être fidèle aux nobles idéaux de la Charte des Nations Unies, la participation aux activités devrait être ouverte à tous.

14. La délégation équatorienne constate que les études et les réunions auxquelles la résolution 42/169 de l'Assemblée générale a donné lieu ont produit des données intéressantes et diverses qui sont récapitulées très brièvement dans les documents pertinents du Secrétariat soumis pour la présente session. A ce propos, elle souhaiterait qu'on établisse une liste des publications et documents utilisés au cours de ces réunions, ainsi que des publications interdisciplinaires qui peuvent s'avérer utiles pour la discussion sur la prévention des catastrophes naturelles.

15. M. WEIBKEN (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit que ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a appuyé un très large éventail d'activités au Soudan au titre des secours et des programmes de relèvement en faveur des populations rurales et des populations déplacées qui ont été victimes de la sécheresse, des inondations et de la guerre civile. On peut citer à cet égard : évaluation des disponibilités alimentaires et des situations agricoles, suggestions pour résoudre des problèmes déterminés; évaluation des cultures; amélioration des équipements de stockage; fourniture d'intrants agricoles; et appui aux projets d'irrigation à petite échelle. Le Directeur général a approuvé l'octroi d'une aide alimentaire d'urgence, financée par le PAM, aux personnes déplacées et à celles qui ont été victimes de la sécheresse et des inondations.

16. Durant la première phase de l'opération Survie au Soudan, la FAO a fourni des conseils techniques au Gouvernement soudanais et aux organisations bilatérales et non gouvernementales qui exécutaient des projets dans le secteur de l'agriculture et les secteurs connexes. Elle a également coordonné l'acquisition et la fourniture des intrants agricoles, de façon que les secours, les produits alimentaires, les semences, l'outillage et les autres intrants soient livrés simultanément et en temps voulu. La FAO participe en outre à la planification de la deuxième phase de l'opération. A son avis, la situation reste extrêmement grave dans plusieurs provinces, en ce qui concerne l'état des cultures et les disponibilités alimentaires; on continue à fournir des secours dans le sud et une action urgente doit être entreprise parallèlement pour aider la population à produire et accroître ses propres approvisionnements alimentaires et réduire les besoins en importations dans les mois à venir. L'aide d'urgence devrait être remplacée progressivement par un programme de relèvement et de reconstruction qui engloberait les secteurs de l'alimentation, de la santé humaine et animale et de l'agriculture. Il faudrait inclure dans la deuxième phase les régions touchées par la sécheresse situées dans la partie ouest du pays et à l'est, le long de la côte. Par ailleurs, les personnes déplacées originaires du sud qui se trouvent actuellement à Khartoum et dans d'autres régions situées au nord devraient recevoir une attention particulière.

17. M. HARRISON (Royaume-Uni) note avec satisfaction que le rapport du Secrétaire général sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (A/43/322 et Add.1 et 2) met l'accent sur la planification préalable et l'atténuation des effets plutôt que sur les secours a posteriori. Le système des Nations Unies devrait appuyer pleinement les activités liées à l'évaluation des risques, à la détection précoce et à l'éducation. La délégation britannique est prête à collaborer pour assurer le succès de la Décennie.

18. La Décennie devra être gérée de façon efficace et économique. Le représentant du Royaume-Uni se félicite des recommandations du Groupe spécial international d'experts qui préconisent des effectifs modestes pour le secrétariat de la Décennie et la création d'un comité directeur placé sous la supervision du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale. En revanche, il se demande s'il est bien nécessaire d'avoir à la fois un conseil d'administration et un comité d'experts.

19. Ce sont les gouvernements qui ont le rôle le plus important à jouer dans la Décennie; il faudrait donc éviter de créer trop de structures régionales ou sous-régionales dans la mesure du possible. Le Gouvernement britannique a mis en place un réseau reliant plusieurs ministères et tient actuellement des consultations avec le secteur privé. Il a également désigné un organe de liaison. La délégation britannique étudie le projet de résolution qui est en cours d'élaboration sur cette question et elle a noté les propositions relatives à la création d'un centre pour l'aide d'urgence concernant l'environnement, lesquelles devront être examinées en relation avec les autres propositions formulées dans le cadre de la Décennie.

20. Mlle COURSON (France) dit que les coordonnateurs résidents doivent jouer un rôle de chef de file dans l'évaluation des catastrophes et la coordination des efforts de la communauté internationale mais qu'en cas de catastrophe majeure et complexe, la désignation d'un représentant spécial nommé par le Secrétaire général devrait être la règle. Les évaluations concernant l'assistance doivent être solides et révisées régulièrement afin de permettre aux pays donateurs d'intervenir efficacement en cas de catastrophe. Il faudra améliorer la formation du personnel sur le terrain dans le domaine des catastrophes et mettre l'accent sur les projets de prévention et de préparation préalable, dans le cadre des programmes par pays du PNUD ou de stratégies de développement à long terme, selon les cas. Dans les pays sujets aux catastrophes naturelles, une coordination étroite doit s'établir entre tous les acteurs multilatéraux et bilatéraux. Il faudra aussi essayer de corriger les deux principales faiblesses constatées dans les programmes de secours : le retard des mesures par rapport à l'apparition de la crise et l'incertitude concernant les produits non alimentaires. De nouveaux efforts nationaux et multilatéraux seront nécessaires à cet égard.

21. La représentante de la France souligne l'importance du rôle joué par le Bureau du coordonnateur dans la gestion de l'information concernant les catastrophes et note les efforts qu'il fait pour améliorer son système de communication. Toute réflexion sur la prévention des catastrophes doit nécessairement tenir compte du lien qui existe entre, d'une part, le Bureau du coordonnateur et la Décennie et, d'autre part, les questions d'environnement. Le lien entre l'aide d'urgence et les

(Mlle Courson, France)

activités orientées vers le développement doit également être renforcé grâce à un travail pragmatique sur le terrain rassemblant les différentes agences concernées ainsi que les organisations non gouvernementales. Le système des Nations Unies ayant déjà une riche expérience dans le domaine de la prévention des catastrophes, les activités de la Décennie devraient se dérouler dans toute la mesure du possible dans le cadre des structures existantes. Toutefois, la délégation française est prête à examiner les mesures qui paraîtront les plus appropriées pour la réalisation des objectifs fixés.

22. En ce qui concerne les problèmes causés par les catastrophes naturelles au Bangladesh, la France a financé de janvier à juin 1989, à la suite de l'initiative du Président de la République française, une étude de préfaisabilité, suivant les orientations définies par les autorités du Bangladesh, en vue d'apporter des solutions d'ordre permanent au problème des crues, tout en permettant un développement satisfaisant de l'irrigation et du drainage de manière à accroître la production alimentaire sans dégrader l'environnement. Le Gouvernement français a recueilli l'approbation des autorités du Bangladesh avant de présenter le projet devant la Communauté européenne puis devant les sept chefs d'Etat des pays les plus industrialisés. La Banque mondiale, qui a accepté de coordonner les efforts de la communauté internationale en faveur du Bangladesh, a préparé un mémorandum en vue d'une réunion des pays donateurs qui doit se tenir à Londres en décembre 1989, en s'appuyant notamment sur l'étude de préfaisabilité réalisée par la France. La délégation française se félicite de ce que les mesures préconisées par le mémorandum prennent en compte les préoccupations des autorités du Bangladesh et s'inscrivent aussi dans une stratégie de long terme.

23. M. CASTANEDA-CORNEJO (El Salvador), intervenant également au nom du Costa Rica, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua, dit que le rapport du Secrétaire général sur le plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale (A/44/519) est réaliste et concret. L'Amérique centrale modernise ses systèmes politiques et ses structures socio-économiques; les pays de la région considèrent que la paix, le développement et la démocratie sont à la base d'un système politique libre et pluraliste. Dans la résolution 44/10, qui vient d'être adoptée, l'Assemblée générale salue les efforts qu'ils font pour établir et consolider un tel système. Toutefois, pour que ces efforts aboutissent, ils devront être étayés par un véritable développement à l'échelle de la région.

24. Les dommages causés par presque 10 années de conflit, les catastrophes naturelles et les problèmes économiques auxquels la région doit faire face, notamment une diminution importante des recettes due à la chute des prix des exportations créent des obstacles immenses au développement. Un soutien de la part de la communauté internationale est donc indispensable.

25. L'élaboration du plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale a été un processus long et complexe. A cet égard, il y a eu trois événements importants en 1989 : tout d'abord la cinquième conférence ministérielle entre les pays d'Amérique centrale, la Communauté européenne, le Groupe de Contadora et son groupe d'appui qui s'est tenue à San Pedro Sula, au Honduras, en

(M. Castaneda-Cornejo, El Salvador)

février 1989, et au cours de laquelle les participants ont réaffirmé leur plein appui aux activités axées sur la revitalisation économique et le développement de la région; deuxièmement, la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale, tenue en mai 1989, et qui a établi un plan d'action en faveur des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées d'Amérique centrale; enfin, la première réunion des gouvernements d'Amérique centrale et des gouvernements et organismes coopérants, qui a eu lieu à Genève du 4 au 6 juillet 1989, a souligné la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires dans le cadre de réunions sectorielles ou thématiques en vue de faciliter l'application du plan spécial. Plusieurs réunions de ce type ont ainsi été prévues pour 1990.

26. Les progrès qui ont été accomplis jusqu'ici par les gouvernements d'Amérique centrale dans l'action en faveur de la paix et dans la mise en oeuvre de mesures d'ajustement ne représentent qu'un début; le plan spécial est à cet égard porteur d'espoir. Le représentant du Salvador est convaincu que les engagements qui ont été pris dans le cadre du plan en matière d'assistance et de coopération seront honorés dans un avenir proche.

27. Les pays d'Amérique centrale appuient également sans réserve la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles du fait qu'ils sont eux-mêmes fréquemment exposés à toutes sortes de catastrophes. La Décennie crée une occasion historique pour renforcer le rôle de l'ONU dans le domaine de l'action préventive. Les travaux préparatoires consacrés à la Décennie devraient être centrés sur le secteur de la santé et plus particulièrement sur les activités qui visent à protéger les hôpitaux et les centres de soins contre les risques naturels et à améliorer les systèmes de distribution d'eau et d'assainissement. L'intervenant se félicite également de l'importance qu'on accordera pendant la Décennie à l'éducation du public à la planification préalable concernant les catastrophes. En conclusion, il approuve les déclarations qui ont été faites par le Directeur général au développement et à la coopération internationale et le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe au sujet de la Décennie.

28. M. MAHMOUD (Liban) dit que le rapport du Secrétaire général sur l'aide à la reconstruction et au développement du Liban (A/44/559) brosse un tableau fidèle, quoique plutôt sombre, de la situation qui régnait dans ce pays entre août 1988 et juillet 1989. La violence persistante et la désintégration des institutions nationales ont eu des répercussions désastreuses sur le plan social. Les bombardements incessants ont causé des dommages importants à l'infrastructure de Beyrouth et de la zone environnante et déclenché un exode massif parmi la population urbaine. L'émigration de nombreux cadres et techniciens hautement qualifiés laissera probablement une empreinte profonde et durable sur l'économie nationale. Bien que le calme règne de nouveau depuis la proclamation d'un cessez-le-feu le 22 septembre 1989, les milliers de familles qui avaient fui Beyrouth se sont trouvées confrontées à des dégâts matériels considérables et à une hausse du coût de la vie après leur retour.

(M. Mahmoud, Liban)

29. Le rapport du Secrétaire général montre clairement la transformation radicale que l'économie libanaise a subie depuis 1975. La prospérité a fait place à la pauvreté, une fraction importante de la population ne parvenant plus à pourvoir à ses besoins essentiels. Alors qu'il était naguère le pays le plus moderne de la région, le Liban n'est plus capable de produire un revenu intérieur brut suffisant pour assurer les services de base ou maintenir en état l'infrastructure existante. Les conditions de vie consternantes et l'instabilité politique qui règnent dans le pays ont obligé à recentrer l'assistance sur les secours d'urgence alors qu'elle était précédemment orientée vers la reconstruction et le développement.

30. Le rapport décrit en détail l'assistance qui a été fournie au Liban par les institutions spécialisées des Nations Unies. En outre, les appels réitérés que le Secrétaire général a lancés à la communauté internationale pour mobiliser une aide humanitaire urgente ont suscité une réponse généreuse parmi les pays et les organismes donateurs. M. Mahmoud remercie tous ceux qui ont apporté leur concours; il adresse ses remerciements en particulier aux institutions spécialisées et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, qui a également fourni une aide humanitaire à la population dans sa zone de déploiement. Sa délégation espère que, dans un avenir proche, des circonstances plus favorables permettront aux institutions de réorienter leurs efforts vers la mise en valeur des ressources humaines et la construction d'une nouvelle infrastructure moderne pour le Liban.

31. M. MUKHTAR (Soudan) exprime la vive reconnaissance de son Gouvernement au Secrétaire général pour la rapidité avec laquelle il a réagi à la situation d'urgence complexe que connaît actuellement le Soudan. L'opération Survie au Soudan offre l'exemple d'une collaboration idéale avec l'ONU, qui a permis de sauver des milliers de personnes dans le sud du pays. La délégation soudanaise remercie également les pays et les organismes donateurs de l'aide précieuse qu'ils ont apportée pour alléger les souffrances du peuple soudanais à la suite des crues catastrophiques de 1988. D'autres pays arabes ont également accordé une assistance opportune qui a contribué à atténuer les effets de cette catastrophe.

32. Le Gouvernement soudanais a fait un effort maximum pour mobiliser toutes ses ressources nationales face à cette véritable accumulation de catastrophes mais leur ampleur dépassait la capacité de mobilisation du pays. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/44/571), l'infrastructure socio-économique soudanaise a été gravement endommagée. Aussi, la délégation soudanaise note avec une satisfaction particulière les fermes engagements pris par les donateurs dans le cadre du programme de reconstruction de la Banque mondiale qui prévoit une aide d'urgence pour les régions dévastées par les inondations et qui est décrit au paragraphe 83 du rapport du Secrétaire général. De son côté, le Gouvernement soudanais entend créer un climat propice à la paix, à la stabilité et au développement.

33. Mme SCOTT (Jamaïque) dit que le peuple jamaïcain n'a pas oublié l'assistance qui a afflué de toutes les régions du monde lorsque le pays a dû affronter le cyclone Gilbert, l'année précédente. Aussi, quand d'autres pays des Caraïbes ont été touchés à leur tour par le cyclone Hugo il y a quelques semaines, la Jamaïque a participé à l'effort d'assistance, en utilisant les fruits de sa propre expérience.

(Mme Scott, Jamaïque)

34. Au cours des deux dernières années, les catastrophes naturelles se sont multipliées dans des proportions alarmantes. Les prévisions annonçant une augmentation de la fréquence des cyclones, due notamment à des modifications du climat, sont une source de vive préoccupation pour la Jamaïque qui est extrêmement vulnérable devant les catastrophes naturelles en tant que pays en développement insulaire. Faute de ressources, de nombreux pays en développement ne peuvent pas assurer une préparation adéquate. La mise en commun des données et des techniques prévues dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles présentera donc un intérêt particulier pour ces pays qui connaissent déjà de nombreuses difficultés économiques.

35. S'il est bien sûr impossible de prévenir les catastrophes naturelles, on peut en revanche prendre des mesures pour atténuer leurs effets. L'ONU doit continuer à jouer un rôle actif dans l'exécution des activités de la Décennie mais la communauté internationale ne doit pas non plus oublier que le succès dépendra en fin de compte du volume des ressources financières disponibles.

36. Les politiques nationales en matière de planification préalable et de gestion des catastrophes doivent constituer la clef de voute des activités de la Décennie. Le Gouvernement jamaïquain a déjà créé une commission spécialisée, qui est présidée par le Premier Ministre. Un nouveau plan de mobilisation nationale a été ratifié et on étudie actuellement une législation relative aux catastrophes qui devrait être promulguée prochainement.

37. Au niveau régional, les pays des Caraïbes bénéficient des avantages liés au Projet Pan-Caraïbes de prévention des catastrophes et de planification préalable, qui a été régulièrement soutenu par le Bureau du Coordonnateur, organisme dont la délégation jamaïquaine appuie les activités extrêmement utiles. Il faudrait absolument trouver un système de financement solide pour le Bureau du Coordonnateur pour qu'il puisse continuer à fonctionner de manière optimale.

38. M. LAZAREVIC (Yougoslavie) dit que les pays en développement ont été très durement éprouvés par les catastrophes naturelles, notamment lorsqu'on n'avait pas pris de mesures préventives en temps voulu. Les pays les moins avancés ont particulièrement souffert : les ravages causés par les catastrophes naturelles ont retardé la réalisation de leurs objectifs de développement de plusieurs années, voire de plusieurs décennies. Des échanges d'informations réguliers sur les mesures concrètes qui visent à prévenir ou à prévoir les catastrophes majeures pourraient s'avérer très utiles pour réduire le nombre des victimes et l'étendue des dégâts matériels.

39. Le fait d'avoir proclamé les années 90 Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles imprimera un nouvel élan aux efforts pour élargir la coopération bilatérale et multilatérale dans ce domaine. Il faut élaborer un programme approprié pour cette décennie, en fixant des objectifs précis. Il faudra également définir le rôle de l'ONU. La mise en place éventuelle d'un mécanisme intergouvernemental chargé de surveiller l'exécution du programme devrait faire l'objet d'un examen minutieux, en tenant compte des différentes

(M. Lazarevic, Yougoslavie)

options, y compris le rôle à assigner au Bureau du Coordonnateur, qui a acquis une expérience pertinente dans la coordination des secours internationaux fournis à la suite de catastrophes naturelles.

40. Agissant par l'intermédiaire de la Croix-Rouge au niveau national, la Yougoslavie fournit une assistance dans la mesure de ses possibilités à des pays et à des peuples très divers. Elle a répondu aux besoins des Etats de première ligne en versant une contribution de 12 millions de dollars au Fonds AFRICA. La délégation yougoslave espère que le système des Nations Unies et la communauté internationale continueront à apporter un soutien économique et humanitaire à tous les pays qui sont touchés par des catastrophes d'origine naturelle ou humaine.

41. M. PLATA (Italie) dit que les catastrophes naturelles qui se sont produites récemment dans plusieurs pays ont conféré un caractère d'actualité encore plus évident à cette question; Etant donné que, même aux Etats-Unis, pays qui possède les techniques les plus avancées, une prévention plus efficace aurait réduit l'étendue des dégâts, il est évident qu'on peut et qu'on doit combler de nombreuses lacunes ailleurs, notamment dans les pays où les dispositifs d'alerte et les mesures préventives sont inadéquats ou font totalement défaut.

42. Il faut sensibiliser davantage l'opinion publique aux différentes possibilités qui existent et changer l'attitude fataliste actuelle qui conduit à accorder un faible rang de priorité aux mesures préventives dans la planification économique nationale, presque partout dans le monde. Les pays qui ont adopté des mesures préventives devraient partager leurs données d'expérience, leurs connaissances et leurs techniques pour améliorer la situation dans les autres régions.

43. Le système des Nations Unies aura évidemment un rôle extrêmement important à jouer pour encourager et coordonner ces échanges. L'ONU devrait également superviser les activités de la Décennie et créer un centre d'échange d'informations et de documentation. Des rapports d'activité devraient être présentés régulièrement au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

44. L'Italie a pris toute une gamme de mesures sur son propre territoire en vue de prévenir les catastrophes naturelles et d'en atténuer les effets, et elle accorde le rang de priorité voulu à ce type de mesures dans sa coopération avec les pays en développement. Conformément à la recommandation de l'Assemblée générale, elle compte créer prochainement sa commission nationale pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Dans l'intervalle, elle a organisé un atelier international à Trieste en juillet 1989 pour aider à définir des priorités scientifiques dans le cadre de la Décennie. Il faudra examiner soigneusement la composition du Comité proposé dans le rapport du Secrétaire général de manière à établir un équilibre entre les experts scientifiques et les administrateurs, compte tenu du fait que ses travaux doivent être orientés vers l'action si l'on veut obtenir des résultats tangibles durant les premières années de la Décennie.

45. M. TOROU (Tchad) remercie le PNUD pour son appui aux efforts de reconstruction et de développement du Tchad.

46. Il ressort du rapport du Secrétaire général sur l'assistance économique spéciale au Tchad (A/44/418), que l'évolution actuelle semble indiquer que le pays se trouve dans une meilleure position pour mener à bien une restructuration de son économie. Toutefois, la situation économique reste dans son ensemble assujettie aux aléas de la nature et aux cours dérisoires des matières premières, tous facteurs sur lesquels l'Etat n'a aucune prise. En dépit de ses importantes potentialités minières, le Tchad demeure un pays essentiellement d'agriculture et d'élevage. L'action du Gouvernement est orientée avant tout vers l'autosuffisance alimentaire et, malgré les effets dévastateurs de la sécheresse, de la peste bovine et des invasions répétitives des criquets et des sautériaux, on peut noter des indices encourageants ces trois dernières années. Néanmoins, un déficit alimentaire important n'est pas exclu, conséquence de l'inégale répartition des pluies au cours de la présente campagne. La situation financière du Tchad demeure également difficile, notamment en raison de la chute des cours du coton.

47. Réagissant à cette situation, le Tchad a convenu avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international d'une facilité d'ajustement structurel se caractérisant par une limitation des dépenses aux engagements incompressibles, un crédit à l'économie étroitement surveillé et l'adoption d'un échéancier de règlement des dettes publiques. Il serait très difficile pour le Tchad d'équilibrer son budget modeste sans aide extérieure. A cet égard, le Gouvernement tchadien est reconnaissant à la communauté internationale de l'aide multiforme qu'elle a apportée au Tchad dans ses efforts de reconstruction et de développement. A la troisième conférence de Genève sur l'assistance au Tchad, en avril 1990, le Gouvernement tchadien soumettra aux principaux bailleurs de fonds les grandes orientations de développement contenues dans le plan quinquennal de développement 1990-1994. En outre, étant donné l'importance du facteur humain dans le développement, il sera organisé en 1990 deux séries de réunions portant sur l'éducation et le développement des ressources humaines et sur la santé publique et le bien-être familial. Le Gouvernement tchadien invite tous les Etats et les organisations intergouvernementales à y participer.

48. Le Tchad est non seulement vaste et enclavé, mais il est de surcroît un pays sahélien, donc soumis à l'avancée du désert. Les actions visant à combattre la sécheresse et la désertification ont porté entre autres sur le développement de ceintures et d'îlots forestiers, la stabilisation des dunes de sable et la création de pépinières. Dans le cadre du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), et avec l'appui de la communauté internationale, des efforts communs sont effectués pour contrecarrer la progression de la désertification. Mais les pays du Sahel se heurtent au manque de ressources financières pour protéger leur environnement. L'oeuvre du Bureau des Nations Unies pour la région sahélo-soudanienne (BNUS) mérite d'être soutenue et, au nom de tous les pays membres du CILSS, la délégation tchadienne lance un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle leur apporte, par l'entremise du BNUS et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, toute l'assistance nécessaire à la lutte contre la dégradation de l'environnement du Sahel et la préservation de l'écosystème de cette région.

49. M. Payton (Nouvelle-Zélande) prend la présidence.

50. M. FERNANDO (Sri Lanka) dit que dans un monde de plus en plus interdépendant, on est plus que jamais conscient des catastrophes naturelles et de la nécessité de mener une action concertée pour atténuer, sinon éliminer, leurs effets. La délégation sri-lankaise se félicite de la décision de l'Assemblée générale de proclamer les années 90 Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, et des efforts de la communauté internationale, à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs, visant à apporter des secours d'urgence au Bangladesh et au Soudan et à les aider à trouver des solutions à long terme aux problèmes résultant des catastrophes naturelles, dont les conséquences ont été encore aggravées par un environnement économique défavorable. Tous les Etats devraient continuer à appuyer ces efforts.

51. M. YUAN Shaofu (Chine) dit que les catastrophes naturelles, en Chine, causent en moyenne 4 milliards de dollars de dommages par an. C'est pourquoi le Gouvernement chinois attache depuis toujours une grande importance à la prévention et aux programmes de secours en cas de catastrophe, et qu'il continue d'améliorer sa capacité de faire face à des situations d'urgence. Les secours en cas de catastrophe reposent principalement en Chine sur les initiatives autonomes des communautés locales, secondées par des fonds que distribue le gouvernement central. L'aide internationale a également un rôle à jouer, et la délégation chinoise remercie tous les pays et organismes donateurs qui, au cours des 10 dernières années, ont envoyé des secours pour un montant total de 50 millions de dollars.

52. Afin de traiter la question en profondeur, il convient d'étudier sérieusement les façons de prévenir les catastrophes naturelles et d'atténuer leurs effets. La communauté internationale devrait se concerter à cette fin et le système des Nations Unies devrait, dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles - pour laquelle la Chine a mis sur pied un comité national -, accroître encore les ressources financières et humaines allouées à l'assistance économique spéciale et aux secours en cas de catastrophe et considérer cette assistance comme faisant partie intégrante des stratégies et des plans internationaux de développement à long terme.

53. M. MacARTHUR (Etats-Unis d'Amérique) dit que son pays appuiera les efforts du Gouvernement bangladaïsi visant à mieux lutter contre les inondations et mieux gérer l'hydrographie du pays. Durant l'exercice 1989, les Etats-Unis ont fourni au Bangladesh une aide alimentaire et une aide au développement représentant respectivement 20 millions et 13 millions de dollars de plus que les montants auparavant fixés.

54. En ce qui concerne la planification préalable aux catastrophes, les Etats-Unis sont d'avis que le Gouvernement bangladaïsi devrait tenter de mettre sur pied une cellule centrale unique qui définisse au plan national une politique de secours efficace et mobilise en cas de catastrophe les services susceptibles de fournir des secours d'urgence. La réunion prochaine des bailleurs de fonds à Londres sera le lieu adéquat pour poursuivre la discussion sur le plan de lutte contre les inondations que la Banque mondiale a préparé à la demande du Gouvernement

(M. MacArthur, Etats-Unis)

bangladeshi. Le Gouvernement américain examinera le plan dès qu'il sera communiqué aux bailleurs de fonds et participera pleinement à la réunion de Londres.

55. Pour ce qui est du Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale, le Gouvernement américain juge essentiel que l'assistance économique à cette région contribue à faire progresser la démocratie. En conséquence, elle devra se fonder sur la mise en oeuvre des engagements pris par les présidents d'Amérique centrale aux sommets d'Esquipulas II et de Tesoro Beach. Les Etats-Unis se félicitent des efforts accomplis par les Nations Unies pour contribuer à la paix, au progrès social et au développement économique en Amérique centrale.

56. Le Gouvernement américain reste très préoccupé du bien-être du peuple tchadien. L'aide économique américaine au Tchad, qui s'élève à près de 18 millions de dollars pour 1989, vise à stimuler le secteur de la commercialisation agricole et à le soutenir financièrement. Le Gouvernement américain est heureux qu'un plan de développement pour les années 1989-1992 soit en préparation et demande instamment que l'on continue de prêter attention à des réformes économiques et structurelles significatives.

57. Il a accordé une aide de plus de 200 millions de dollars par an à l'Afrique australe et continuera de lui apporter un appui important afin de combattre les effets économiques et politiques de l'apartheid, même s'il croit toujours qu'aucune aide réaliste ne peut suffire à protéger les Etats de première ligne des effets négatifs des mesures économiques prises par ou contre l'Afrique du Sud.

58. Les Etats-Unis appuient les objectifs inscrits au projet élaboré dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, mais s'inquiètent de leurs incidences financières et croient, d'une façon générale, que la Décennie devrait être uniquement financée au moyen de ressources extra-budgétaires et de contributions volontaires. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe ne devrait pas se voir confier l'essentiel de la responsabilité du projet, mais améliorer ses résultats et coordonner ses activités avec le PNUD plutôt que d'assumer de nouvelles fonctions en liaison avec la Décennie. La délégation américaine encourage le Secrétaire général à établir un comité directeur des Nations Unies afin d'aider à préparer un cadre administratif pour la Décennie.

59. M. KRAMER (Canada) dit que les catastrophes récentes ont remis en lumière l'importance des objectifs énoncés par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/169, où elle proclame la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Lors de sa présente session, l'Assemblée devrait définir la portée de la Décennie, les mécanismes qui lui sont nécessaires et le rôle du système des Nations Unies. La délégation canadienne se félicite de sa proclamation et travaillera de façon constructive, avec les autres délégations intéressées, à la mise au point de son mandat.

60. Le travail déjà accompli pour définir les priorités des années 90 a fait mieux prendre conscience que les conséquences négatives de certains phénomènes naturels peuvent être réduites si, entre autres mesures, l'on utilise des techniques de

(M. Kramer, Canada)

prévision et améliore les techniques architecturales. Le coût humain et social des catastrophes devant très souvent être assumé par des communautés économiquement vulnérables et par des régions géographiquement défavorisées, le besoin immédiat d'une action de solidarité apparaît clairement. La délégation canadienne se félicite des dispositions pratiques proposées dans le rapport du Secrétaire général (A/44/322), où la structure d'appui à la Décennie est plus directement organisée dans le cadre du système des Nations Unies. Les efforts entrepris volontairement par les services scientifiques et techniques nationaux sont essentiels pour son succès, et il est question que les Nations Unies y jouent un rôle de catalyseur. La structure qui sera mise en place devra refléter ce rôle particulier et être aussi légère que possible étant donné les impératifs de rentabilité, le contexte général d'austérité et son corollaire, la concurrence entre les diverses priorités incontournables pour l'allocation des ressources. Afin d'éviter que la structure ne devienne trop pesante, il convient d'examiner la fonction de chaque comité avant de le créer ainsi que les différentes initiatives proposées dans le domaine de l'environnement. Enfin, il faut introduire dans la Décennie des éléments solides de coopération technique afin d'assurer la diffusion des techniques concernées vers les pays en développement, et prêter une attention suffisante à ses aspects informationnels.

61. Les inondations répétées au Bangladesh préoccupent les autorités canadiennes. Après celles de 1988, le Canada a octroyé 14,5 millions de dollars canadiens pour le redressement du pays et 61 autres millions pour un programme hydrographique étalé sur une période de cinq ans. Les facteurs responsables du problème sont complexes et revêtent une dimension internationale. La délégation canadienne se félicite de l'attention prêtée à la recherche de solutions à long terme, dans laquelle les agences multilatérales jouent un rôle important.

62. En ce qui concerne l'assistance d'urgence au Soudan, il a surtout été question récemment de l'opération Survie au Soudan. Tout en reconnaissant qu'il existe d'importants besoins ailleurs, le Canada est soulagé de voir que l'opération a contribué à prévenir une tragédie similaire à celle de l'année précédente. Le cessez-le-feu et la participation des combattants aux secours ont été des facteurs importants des succès remportés. Le Canada se félicite des plans en cours visant à préparer une deuxième phase de l'opération, qui s'attacherait à la réhabilitation et à la réintégration économique des personnes déplacées. De nouveaux efforts visant à faire progresser le processus de paix, à maintenir des couloirs de passage et à garantir le cessez-le-feu seront des éléments importants pour la suite.

63. M. MUCHANGA (Zambie), parlant au nom des Etats de première ligne et des mouvements de libération nationale d'Afrique australe, dit que l'assistance spéciale aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins vise d'abord à engendrer la solidarité internationale nécessaire contre le système d'apartheid et, ensuite, à renforcer la capacité économique et financière de ces Etats à résister à l'apartheid et à ses actes d'agression et de déstabilisation. Les événements les plus significatifs de l'année écoulée ont été le processus d'indépendance en Namibie et les négociations de paix toujours en cours en Angola et au Mozambique. Ils ont amené l'Afrique du Sud à mettre un terme à ses incursions militaires directes dans les Etats indépendants de la région.

(M. Muchanga, Zambie)

64. Néanmoins, les bandits de l'UNITA et du RENAMO ont continué leur carnage et leur destruction insensés, non seulement en Angola et au Mozambique, mais aussi dans les pays voisins, obligeant la population à fuir, la privant de ses moyens de subsistance, détruisant l'infrastructure sociale et économique et diminuant le potentiel de développement de l'Afrique australe. Leurs actions cesseraient si l'UNITA et le RENAMO ne recevaient plus d'appui ni d'encouragement extérieur. Ce sont leurs propres agissements qui démasquent les ennemis de la paix et de la sécurité en Afrique australe.

65. En Afrique du Sud, la nouvelle direction du National Party n'a pas encore répondu au souhait exprimé par l'African National Congress (ANC), le Pan Africanist Congress of Azania (PAC), les organisations démocratiques de masse implantées dans le pays et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de négocier afin de parvenir à une société sud-africaine démocratique, non raciale et unitaire. Des sanctions internationales efficaces contre l'Afrique du Sud restent donc nécessaires. Ce n'est que si la campagne internationale contre l'apartheid se poursuit que le National Party entreprendra vraiment de l'éliminer. Tout en demandant au monde de lui donner une chance de le démanteler, la nouvelle équipe au pouvoir en Afrique du Sud se prépare à résister au changement, comme cela s'est avéré avec l'accord récent de rééchelonnement de la dette, conclu avec les banques huit mois plus tôt que nécessaire. Le monde doit la juger d'après ses actes et non ses paroles.

66. Le régime d'apartheid a toujours réagi à son statut de paria social, politique et économique en déstabilisant les Etats de première ligne et les autres Etats voisins. Il a surtout pris pour cible leur économie, tentant ainsi de renforcer l'argument - rejeté par tous les peuples d'Afrique australe - selon lequel les sanctions contre l'Afrique du Sud ne peuvent que nuire aux Noirs en Afrique du Sud et dans les Etats voisins et entraver la lutte pour l'indépendance économique des Etats d'Afrique australe où la majorité détient le pouvoir. Les actes de déstabilisation ont coûté la vie à 1,5 million de personnes - dont plus de 50 % d'enfants de moins de 5 ans - et amputé le PIB des pays de la région de 60 milliards de dollars. La guerre de l'apartheid en Afrique australe détruit les processus socio-économiques; c'est dans ce contexte qu'il faut comprendre le programme d'assistance spéciale aux Etats de première ligne et autres Etats voisins et apprécier son importance.

67. Les Etats de première ligne et autres Etats voisins ne se sont pas laissés démonter par les actes d'agression et de déstabilisation, même si les pertes cumulatives qui en ont résulté se sont avérées plus élevées que leur PIB cumulatif. La Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe a lancé un programme d'investissement dans le secteur de la production, essayant ainsi de ramener cette dernière à son niveau précédent, de rendre les économies des pays participants complémentaires, ce qui serait un premier pas vers l'expansion du commerce régional, et d'augmenter le volume des affaires aux niveaux régional et international. Le programme d'investissement lancé en 1987 a eu des résultats positifs : il a amélioré le climat des affaires, élément important pour la vitalité économique de la région. La Conférence est consciente qu'il faudra du temps pour que le programme permette aux Etats concernés de compenser le coût des embargos et leurs pertes en termes de production, de croissance économique et d'exportation.

(M. Muchanga, Zambie)

En 1988, la région a enregistré un taux de croissance réelle de 4,5 %, qui a ainsi dépassé le taux de croissance démographique pour la première fois en 15 ans. Si la région retrouvait la paix, le potentiel de développement serait renforcé et ces scores de croissance pourraient se répéter.

68. Il reste nécessaire de trouver d'urgence un financement supplémentaire pour l'infrastructure. Il faut réorganiser la santé, l'éducation, les transports et les communications, et le secteur énergétique, tous cibles stratégiques de la guerre de l'apartheid. Le secteur de la santé se voit confronté à de nouveaux problèmes d'enfants traumatisés par la violence de l'apartheid, qui devraient maintenant suivre des programmes de rééducation nécessitant des équipements que les administrations civiles des Etats participant à la Conférence peuvent difficilement payer.

69. Les Etats au nom desquels parle le représentant zambien présenteront une résolution sur l'assistance spéciale aux Etats de première ligne et autres Etats voisins. Ils espèrent que tous jugeront la résolution acceptable, étant une des nombreuses initiatives nécessaires afin d'éliminer la menace que constitue la guerre d'apartheid pour la paix et la sécurité internationales.

70. M. OSMAN (Somalie) exprime la reconnaissance de son gouvernement au Secrétaire général pour la rapidité avec laquelle il a mobilisé l'assistance internationale afin de répondre à la situation d'urgence dans la partie septentrionale de la Somalie, et à la mission interorganisations à laquelle avait été confiée la responsabilité de procéder à une évaluation sur le terrain des besoins urgents en matière d'aide humanitaire de secours et de redressement.

71. Le programme intérimaire prévoyait une aide seulement pour 67 000 personnes déplacées. Cependant, d'après les estimations officielles du Gouvernement somali, presque un million de personnes ont été touchées par la catastrophe. Outre celles qui se trouvent dans les camps, un grand nombre de personnes sont dispersées à travers les régions voisines. Il y a également eu un afflux important de réfugiés dans la capitale, Mogadishu. De toute évidence, un programme d'assistance beaucoup plus important sera nécessaire pour répondre aux besoins humanitaires de ces personnes une fois qu'elles retourneront à leur lieu d'origine. Il convient aussi d'examiner les besoins à long terme de redressement et de reconstruction des villes et villages touchés. Les pertes humaines ont été très lourdes et des dégâts matériels considérables ont été constatés dans de nombreux édifices publics et privés, sept hôpitaux, 106 écoles et autres installations, ainsi qu'environ 63 % du parc immobilier privé, tandis que tout le réseau de communication du nord-ouest du pays et de la région de Togdher est hors d'état de fonctionner. La délégation somalie est donc d'avis qu'aux recommandations et conclusions de la mission interorganisations devrait s'ajouter un nouveau rapport sur les aspects relatifs au développement.

72. Le Gouvernement somali a pris toutes les mesures nécessaires pour secourir les populations touchées. Un comité interministériel a été mis sur pied pour coordonner les programmes de secours et travailler en collaboration étroite avec les bailleurs de fonds. En outre, une commission constitutionnelle a été également

(M. Osman, Somalie)

créée pour examiner les causes profondes du conflit et y chercher une solution politique. En vertu d'un décret présidentiel de mars 1989, un comité de haut niveau a été créé, placé sous la présidence du Vice Premier Ministre et investi de toute l'autorité nécessaire afin de prendre des mesures visant à restaurer la paix et la stabilité et promouvoir la réconciliation nationale. Le Comité a reçu pleins pouvoirs pour ouvrir le dialogue avec les dirigeants communautaires traditionnels, les personnalités religieuses et autres, relancer le commerce et permettre l'importation de produits de base essentiels, en particulier des denrées alimentaires et des équipements nécessaires à la reconstruction des villes et villages. La paix et la stabilité sont maintenant revenues dans les régions septentrionales. Les initiatives prises par le Gouvernement témoignent de sa détermination de créer un climat de réconciliation, de paix et de stabilité.

73. Le Ministre somali des affaires étrangères, s'adressant à l'Assemblée générale le 27 septembre 1989, a déclaré qu'étant donné l'ampleur du problème humain, le pays aurait besoin d'une aide internationale importante mais que, malheureusement, la réaction de la communauté internationale ne suffisait pas et que son gouvernement demandait donc l'appui nécessaire afin que le programme de redressement et de reconstruction recommandé par les membres de la mission de l'ONU puisse être pleinement mis en oeuvre. La délégation somalie réitère l'appel formel lancé par le Ministre et demande aux pays bailleurs de fonds ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes de contribuer généreusement et rapidement aux besoins définis au cours de la mission. A cet égard, elle invite le Secrétaire général à poursuivre ses efforts afin de mobiliser l'aide internationale au bénéfice de la Somalie et de la mise en oeuvre du programme de secours et de redressement.

74. M. URIARTE (Chili) dit que les conséquences éventuelles des catastrophes naturelles sont partout de plus en plus menaçantes étant donné la croissance démographique, l'extension des villes, l'entretien insuffisant des infrastructures et la dégradation de l'environnement. Le Chili, pays qui a beaucoup souffert des catastrophes naturelles, attache une importance particulière à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Il a créé un comité national et est déjà actif dans les domaines liés à la Décennie. Depuis de nombreuses années, il existe un bureau national pour les secours d'urgence. En 1989, le Chili a activement participé à plusieurs réunions et séminaires régionaux importants visant à adopter une politique régionale d'action coordonnée en vue de promouvoir la prévention des catastrophes naturelles, de développer la planification préalable, de débattre de la gestion des urgences au plan international, d'échanger des données d'expérience et de définir le rôle des services diplomatiques dans le pays et à l'étranger pendant les diverses phases d'une catastrophe.

75. Après le tremblement de terre dévastateur de mars 1985, le ministère chilien des affaires étrangères a ouvert un bureau pour l'aide extérieure, qui a d'abord traité les secours envoyés de l'étranger et puis été chargé d'administrer de l'aide à d'autres pays victimes de catastrophes naturelles, un exemple récent étant l'aide substantielle apportée aux victimes du tremblement de terre en Arménie. Le

(M. Uriarte, Chili)

Gouvernement chilien espère que cette coopération recevra une nouvelle impulsion avec le lancement de la Décennie internationale, tout particulièrement en ce qui concerne les pays les moins avancés.

76. En préparant la Décennie, les gouvernements devraient, dans la distribution des ressources en cas de situation d'urgence, accorder la priorité aux secteurs de la santé et de l'éducation, et la délégation chilienne espère que la résolution qui sera adoptée se montrera claire à cet égard. L'intervenant souligne le rôle important joué par l'Organisation panaméricaine de la santé en ce qui concerne les aspects sanitaires des catastrophes en Amérique latine.

77. Il convient également de placer l'accent sur une protection adéquate de l'environnement. Il existe un lien important entre la prévention des catastrophes naturelles et les mesures visant à protéger l'environnement.

78. Le Chili continuera de participer activement aux préparatifs et aux activités liés à la Décennie, particulièrement au niveau régional, sur la base de son expérience déjà ancienne des catastrophes, qui a permis à ses habitants de répondre à ces défis avec souplesse.

79. M. MALAPA (Vanuatu), parlant au nom des sept Etats membres du Forum du Pacifique Sud, dit que les questions liées à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles revêtent une importance particulière pour les pays du Pacifique Sud, qui ont tous souffert des catastrophes naturelles et dont certains ont bénéficié d'un appui moral et financier précieux de la part de la communauté internationale.

80. Il est des leçons importantes à tirer des catastrophes qui ont récemment fait la une des journaux. Dans le cas du tremblement de terre en Chine septentrionale, les destructions représentent un coup très grave pour les survivants et un obstacle supplémentaire au développement. Par ailleurs, l'amplitude du tremblement de terre de San Francisco aurait pu faire croire à des pertes humaines beaucoup plus élevées. Le nombre peu élevé de victimes s'explique principalement par les mesures antisismiques appliquées depuis de nombreuses années. L'exemple de San Francisco montre comment faire face aux catastrophes naturelles.

81. Ces enseignements font apparaître le rôle que le système des Nations Unies devrait et pourrait jouer afin que les pays se préparent aux catastrophes et cherchent à limiter leurs effets. Tout pays touché par une catastrophe naturelle devrait pouvoir en faire prendre conscience à la communauté internationale à travers le système des Nations Unies. Les efforts déployés dans ce domaine par le PNUD et le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe méritent d'être salués et devraient être davantage coordonnés et complétés.

82. Le Pacifique Sud connaît par expérience les conséquences à long terme des catastrophes naturelles. En 1986, les îles Salomon ont été dévastées par le cyclone Namu. En février 1987, le cyclone Uma a causé des destructions similaires à Vanuatu. Chaque fois, la communauté internationale a réagi rapidement et son

(M. Malapa, Vanuatu)

action a été très appréciée. La reconstruction des bases économiques de ces pays s'est avérée une tâche longue et difficile, qui se poursuivra encore longtemps. Bien qu'il n'y ait pas eu de grande catastrophe dans le Pacifique Sud en 1989, on ne peut en déduire pour autant qu'il n'y en aura plus. C'est pourquoi les membres du Forum considèrent le lancement de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles comme l'occasion d'élaborer des moyens d'atténuer les conséquences des catastrophes naturelles, qui sont inévitables.

83. La session en cours de l'Assemblée générale sera responsable de la réussite du lancement de la Décennie. Il est donc très important que la Deuxième Commission, au moment d'examiner les mécanismes à mettre en place pour la Décennie, ait une image claire de ce que le système des Nations Unies peut et ne peut pas faire. Les Nations Unies pourraient diffuser en temps utile des informations précises sur les catastrophes, coordonner les réactions de la communauté internationale si le pays touché le souhaite et apporter des secours immédiats. On ne peut cependant s'attendre à ce qu'elles soient d'office le principal responsable de la mobilisation des ressources, ni qu'elles établissent des priorités pour ce qui concerne les secours et le programme de redressement. Ces tâches incombent au pays touché. En effet, dans les semaines qui suivent une grande catastrophe naturelle, le système des Nations Unies doit, dans ses actions, faire preuve de souplesse et de sensibilité. Dans de nombreux cas, les liens bilatéraux étroits existant entre un pays et ses partenaires les plus importants en matière de développement déterminent le rythme et la nature des mesures prises pour faire face à la catastrophe. C'est ailleurs que le système des Nations Unies a un rôle important à jouer, à savoir la planification préalable et la prévention. Les membres du Forum du Pacifique Sud souhaitent que la Décennie s'attache à ces domaines essentiels et laisse les autres aspects du problème aux instances existantes.

84. Les membres du Forum attachent une grande importance à l'action pratique dans le cadre de la Décennie. Il est essentiel que le système des Nations Unies, par ses actions, prouve à tous les pays l'importance de ces dix années d'efforts. La résolution, qui doit être adoptée par consensus, doit également établir des orientations claires à l'intention des divers organes du Secrétariat quant aux attentes des délégations vis-à-vis de cette initiative importante. Les délégations au nom desquelles parle l'intervenant s'engagent à y contribuer.

La séance est levée à 13 h 25.